5. Principes de collaboration

	1. Période LACI		2. Plus ou pas de droit aux indemnités AC		
	1.1. Suivi ORP	1.2 ORP+SSR	2.1.ORP	2.2.ORP+SSR	2.3.SSR
	Enclencher	Faire concorder	Enclencher ou soutenir la réinsertion professionnelle	Se coordonner et orienter	Enclencher ou soutenir l'insertion socio- professionnelle
Critère	Situation sociale interférant sur l'insertion professionnelle (IP)	Double suivi	Pas/plus droit IC et situation sociale à risque pour IP	2.2.1 critères PI+ remplis <u>ou</u> 2.2.2 critères PI+ non remplis	Employabilité suffisante (vérifiée)
But	Obtenir avis et aide personnelle du SSR	Assurer cohérence et synergie	obtenir avis et aide personnelle, évent. financière, du SSR	Réactiver le processus IP <u>ou</u> assurer concordance des interventions	Obtenir suivi et soutien du processus IP par ORP
Action	Entreprendre au plus tôt une évaluation et les mesures nécessaires	Contrôle inscription / échange d'informations au plus tôt, concertation, éventuel. CII	2 mois avant fin LACI ou immédiatement, évaluation par SSR et examen inscription PI+ ou CII	Si possible mobiliser le PI+ <u>ou</u> déterminer stratégie commune, évent. CII	Inscription, échange d'informations concertation, éventuel. PI+ ou CII

